



Le 17 juillet 2025

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET ADHESIONS MAJEUR

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des renseignements pour pratiquer le Tennis de Table à l'USM : tarifs, assurance, imprimés à remplir et à donner aux responsables.

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion à l'US Mortagne Tennis de Table, merci de compléter les documents suivants :

- la fiche de renseignements individuels et d'adhésion au club
- l'autorisation parentale pour les mineurs
- la demande de licence-assurance complétée et signée
- le certificat médical rempli par votre médecin ou l'attestation signée de l'auto-questionnaire de santé
- le paiement du montant correspondant à la cotisation d'adhésion au club + le prix de la licence choisie.

Vous pourrez apporter vos dossiers complets de demande d'adhésion et de licence aux entraînements à la salle de Tennis de Table (Espace des Poulies) : entrée par la cour à l'angle de la rue St Lambert et de la rue Croix de Son, ou par le 48 rue des Quinze Fusillés.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler Frédéric Legeai (0646055590) ou Claire Colin (0676947485) ou Jean-Paul Corvée (0648391470).

Bonne saison à tous

La secrétaire
Claire Colin

Saison 2025-2026

Date Phase 1	Titre	Date Phase 2	Titre
ven 19/09/2025	D1 D2 D3 J1	sam 24/01/2026	CF T3
sam 20/09/2025	Reg J1	dim 01/02/2026	Titres Dép Individuels
ven 26/09/2025	D4 J1	ven 06/02/2026	D1 D2 D3 J1
sam 27/09/2025	Reg J2	sam 07/02/2026	Reg J1
ven 03/10/2025	D1 D2 D3 D4 J2	dim 08/02/2026	CJ TD T3
ven 10/10/2025	J3 D1 D2 D3	ven 13/02/2026	D4 J1
sam 11/10/2025	Reg J3	dim 15/02/2026	INTERCLUBS
ven 17/10/2025	D4 J3	ven 06/03/2026	D1 D2 D3 J2
dim 19/10/2025	CF T1	sam 07/03/2026	Reg J2
dim 02/11/2025	CJ TD T1	ven 13/03/2026	D4 J2
sam 08/11/2025	Tournoi Etoile	sam 14/03/2026	CF T4
dim 09/11/2025	Tournoi Etoile	ven 20/03/2026	D1 D2 D3 J3
mar 11/11/2025	Tournoi Féminin	sam 21/03/2026	Reg J3
ven 14/11/2025	D1 D2 D3 J4	ven 27/03/2026	D4 J3
sam 15/11/2025	Reg J4	dim 29/03/2026	Finales par classements
ven 21/11/2025	D4 J4	ven 10/04/2026	D1 D2 D3 J4
sam 22/11/2025	CF T2	sam 11/04/2026	Reg J4
ven 28/11/2025	D1 D2 D3 J5	dim 12/04/2026	CJ TD T4
sam 29/11/2025	Reg J5	sam 18/04/2026	Tournoi ACATT
ven 05/12/2025	D4 J5	dim 19/04/2026	Tournoi ACATT
ven 12/12/2025	D1 D2 D3 J6	ven 24/04/2026	D4 J4
sam 13/12/2025	Reg J6	ven 08/05/2026	D1 D2 D3 D4 J5
dim 14/12/2025	CJ TD T2	sam 09/05/2026	Reg J5
ven 19/12/2025	D4 J6	ven 22/05/2026	D1 D2 D3 J6
ven 09/01/2026	D1 D2 D3 D4 J7	ven 29/05/2026	D4 J6
sam 10/01/2026	Reg J7	sam 30/05/2026	Reg J6
		ven 05/06/2026	D1 D2 D3 D4 J7
		sam 06/06/2026	Reg J7

Championnat Reg	
ven 12/06/2026	QUART DE FINALE D4
ven 19/06/2026	1/2 FINALE D2 D3 D4
ven 26/06/2026	FINALES D1 D2 D3 D4

sam 13/06/2026	FINALES COUPE ORNE
----------------	--------------------

Lundis :	Mercredis :	Jeudis :	Samedis :
19h – 20h Fit Ping Tonic	15h30 – 17h (Tous publics)	18h – 19h30 (Féminines)	9h30 – 10h30 (Baby Ping)
20h – 22h (Adultes)	17h30 – 19h (Jeunes compétition)		10h30 – 12h (Tous publics) + Réalité Virtuelle
	19h15 – 20h45 (Compétition)		
	21h – 22h30 (Adultes compétition)		

UNION SPORTIVE MORTAGNAISE TENNIS DE TABLE

TARIFS SAISON 2025-2026

Les **tarifs** pour l'ensemble de la saison sportive 2025-2026 sont composés de l'**adhésion** au club pour l'année sportive, **plus** le montant de la **licence**-assurance, selon les barèmes ci-dessous.

Ils permettent de s'entraîner au club, de profiter des conseils d'un entraîneur, de disposer du matériel (tables, balles) et de jouer en championnat par équipes et en Coupe de l'Orne (avec une licence compétition).

Les engagements en compétitions individuelles (Critérium Fédéral, circuit jeunes, tournois) ne sont pas compris dans l'adhésion, et sont donc à la charge des licenciés.

COTISATION D'ADHESION USMTT

- Renouvellement : 85,00 €
- 1^{ère} année ou reprise d'activité : 70,00 €

Réduction de 10,00 € pour : les féminines, les jeunes dont les parents perçoivent l'ARS (fournir copie de l'avis de versement de la CAF), les publics en difficulté (pensionnaires IME ou CAT, chômeurs, allocataires RSA, etc.), les pratiquants d'une même famille à partir du 2^{ème} pratiquant.

Le club accepte en paiement les Atouts Normandie du Conseil Régional et le Pass'Sport.

LICENCE-ASSURANCE

Seule la licence compétition permet de participer à toutes les compétitions individuelles et par équipes de la Fédération Française de Tennis de Table

Les jeunes (poussins à juniors) avec une licence loisirs, peuvent aussi, pour leur 1^{ère} année de licence, participer à quelques compétitions (circuit départemental des jeunes).

Catégorie	Année de naissance	Licence compétition	Licence Promo-Loisirs
Vétérans	avant le 01/01/86	70,00 €	19,40 €
Seniors	de 1986 à 2006		
Juniors	de 2007 à 2010		
Cadets	2011 et 2012	52,00 €	9,50 €
Minimes	2013 et 2014		
Benjamins	2015 et 2016	37,00 €	9,50 €
Poussins	2017 et après		

ASSURANCE : Vous trouverez, joint au dossier, le détail et le montant des garanties comprises dans l'assurance – licence. Vous avez également la possibilité de souscrire des garanties complémentaires accident : trois formules vous sont proposées, moyennant une cotisation supplémentaire.

CERTIFICAT MEDICAL

Mineurs et majeurs jusqu'à 39 ans : attestation signée de l'auto-questionnaire de santé (réponses « non » à toutes les questions) ou certificat médical (si une ou plusieurs réponses « oui » à l'auto-questionnaire de santé).

Vétérans (40 ans et plus) : certificat médical obligatoire tous les 5 ans, à chaque changement de catégorie (il y a dorénavant changement de catégorie vétérans tous les 5 ans : V40, V45, V50, V55, etc).

Les années suivant la délivrance du certificat médical : attestation signée de l'auto-questionnaire de santé (réponses « non » à toutes les questions) ou certificat médical (si une ou plusieurs réponses « oui » à l'auto-questionnaire de santé).

Modèles joints de certificat médical et d'auto-questionnaires de santé avec attestation à signer.

US MORTAGNAISE TT
FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET ADHESION
SAISON 2025 / 2026

Nom usuel : **Nom de naissance** (si différent) : **Prénom** :

Né(e) le : **à (CP et ville)** :

Adresse :

Code Postal : **Ville** :

Tél. Domicile : **Portables (indispensable pour les informations par WhatsApp)** : **Tél 1** :
Tél 2 :

Adresse mail (indispensable pour recevoir l'attestation de licence) :

Adhère à L'Union Sportive Mortagnaïse Tennis de Table pour la saison sportive 2025-2026.

L'adhésion implique la pleine et entière acceptation du règlement intérieur, consultable à la salle ou sur le site Internet du club.

A le :

Signature :

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : **Prénom** : **Tél.** :

Lien de parenté : **Adresse** :

Nom : **Prénom** : **Tél.** :

Lien de parenté : **Adresse** :

DROIT D'IMAGE – PROTECTION DES DONNEES

J'autorise – je n'autorise pas (*) l'USM Tennis de Table à me photographier – photographier mon enfant (*) pendant la saison sportive 2025-2026, et à publier éventuellement ces photos sur le site internet du club, sur sa page Facebook et dans la presse.

A le :

Signature :

(*) : rayer les mentions inutiles

INFORMATIONS – COMMUNICATION SUR LA VIE DU CLUB

Pour communiquer rapidement vers ses adhérents, le club a créé 2 groupes WhatsApp :

USMTT (toutes informations concernant la vie du club)

USMTT Compétition (informations sur les compétitions disputées par les joueurs du club).

Souhaitez-vous que le club ajoute votre numéro de mobile à ces groupes ?

USMTT : OUI NON (*)

USMTT Compétition : OUI NON (*)

(*) : rayer les mentions inutiles

Partie réservée à l'association

Paiement :

- Licence :

- Cotisation :

- Réduction :

TOTAL :

Règlé le :

Espèces

Chèque N°Banque

Association : _____ Numéro : _____
Réservé Ligue ou Comité
 Date : _____ Date de Validation : _____

Première demande : Renouvellement : Reprise d'activité : Transfert :
 Compétition : Loisir : Dirigeant : Mutation :

N° de licence (renouvellement ou reprise d'activité) : _____
 Nom d'usage * : _____ Prénom * : _____
 Nom de naissance ** : _____ Date de Naissance * : _____
 Pays de naissance ** : _____ Ville de naissance / Code postal ** : _____
 Sexe* : _____ Nationalité* : _____ Si né à l'étranger : Nom - Prénom du père : _____
 Nom - Prénom de la mère : _____
 Classement : _____ Points : _____
(si reprise d'activité, préciser le dernier classement connu, les points et l'année)
 Adresse * : _____
 Code Postal * : _____ Ville * : _____
 Téléphone Fixe : _____ Téléphone Portable : _____
 Courriel * : _____

Dirigeant : Encadrant : Arbitre / JA : Technicien :

Contrôle d'Honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **

Vétéran : né en 1985 et avant
 Sénior : du 01/01/86 au 31/12/06
 Junior : du 01/01/07 au 31/12/10
 Cadet : du 01/01/11 au 31/12/12
 Minime : du 01/01/13 au 31/12/14
 Benjamin : du 01/01/15 au 31/12/16
 Poussin : né en 2017 et après

Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, courriel) sont indispensables à la délivrance de votre licence par la FFTT. Par la présente demande de licence, vous êtes informé de la publication de vos résultats obtenus au cours des compétitions en lien avec celle-ci sur les supports officiels de la FFTT ou agréés par celle-ci. Ces résultats feront apparaître vos nom, prénom, catégorie d'âge et club.

Certification médicale : (mention obligatoire *)

Je joins un certificat médical de pratique sportive de moins d'un an à la date de cette demande, établi par le médecin sur papier libre ou sur l'imprimé 25-9

J'ai fourni, si je suis vétéran, un certificat médical lors de mon précédent changement de catégorie sportive. J'ai pratiqué sans discontinuité et je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical (formulaire 25-10-1)

*** Vous devez cocher obligatoirement une de ces cinq cases et une seule**

Je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour les majeurs seulement (n°25-10-1) si je suis majeur de moins de 40 ans

Je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour les mineurs seulement (n°25-10-2)

Je ne joins pas de certificat médical ni d'attestation certifiant avoir répondu "non" à toutes les questions d'un auto-questionnaire médical et je disposerai d'une licence ne me permettant pas la pratique sportive

Assurances : (mention obligatoire *)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire (voir document 25-2-2)

*** Vous devez cocher obligatoirement la case de prise de connaissance du document 25-2-2, et compléter ce dernier.**

Protection des données

En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire.
 En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Signature du titulaire ou du représentant légal (pour les mineurs)

- J'accepte que mes coordonnées (adresses postales, mail, téléphones) soient utilisées par la FFTT à des fins associatives (Opt-in FFTT)
- J'accepte que mes coordonnées (adresses postales, mail, téléphones) soient utilisées par la FFTT à des fins commerciales (Opt-in Partenaires)
- Je refuse le contrôle d'honorabilité (si coché, je ne serai pas habilité à exercer des fonctions dirigeantes, d'encadrement ou d'arbitrage)
- Je refuse à la fédération la prise de vues et l'utilisation de celles-ci dans le cadre des publications fédérales, dans le respect de la personne

Fait à le Signature

* : Obligatoire pour tous les licenciés

** : Obligatoire pour tous les dirigeants et éducateurs, fortement conseillé pour les autres licenciés



MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :

- 0,38 € pour les vétérans,
- 0,38 € pour les séniors,
- 0,10 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; **ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale**, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » ; 0,38 € pour les vétérans et séniors, 0,10 € pour les catégories jeunes (**inclus dans le tarif de la licence**)
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante, tel que prévu dans la circulaire administrative, et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10000 € / sinistre	20000 € / sinistre	30000 € / sinistre
Capitaux invalidité permanente en cas d'accidents corporels	20000 € / sinistre	40000 € / sinistre	50000 € / sinistre
Indemnité journalière (durée maxi. 360 jours)	NEANT	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié	5 €	8 €	15 €

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- Je souhaite souscrire** la garantie complémentaire **Bronze, Argent ou Or (barrer les mentions inutiles)** qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2025/2026 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire** cette garantie complémentaire.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous-menu "Licences", onglet "Assurance", <https://www.fft.com/site/jouer/licences/assurance>

Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT

compétition, loisir ou événementielle
saison 2025/2026

La Fédération française de tennis de table attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFTT, ses organismes et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de sociétaire 4 314 143 R).

Garantie Individuelle accident¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de pratique des disciplines dispensées et agréées par la Fédération française de tennis de table à l'occasion :
 - de compétitions sportives, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales.
 - d'entraînements,
 - de formations, initiations, stages,
 - d'actions de promotion,
 - de l'exercice d'autres activités sportives lorsqu'elles sont organisées par un club affilié assuré
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Options individuelle accident : garanties Bronze, Argent et Or

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire des garanties complémentaires Individuelle accident, qui viendront compléter les garanties d'assurance de base et vous permettront de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si ces options complémentaires individuelle accident offrent des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9



Que vous souscriviez ou non une garantie complémentaire Bronze, Argent ou Or, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE UNE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE BRONZE, ARGENT OU OR

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à **5 € pour la garantie Bronze, 8 € pour la garantie Argent, 15 € pour la garantie Or pour la saison 2024/2025** (quelle que soit la date de souscription).

Accidents Corporels - Garanties de base			
Garanties saison 2025/2026	Licenciés/ATP	Athlètes de haut niveau	Franchises
Capitaux décès			
Capital de base	3 100 €	20 000 €	
Capitaux décès supplémentaires			
Conjoint	3 900 €	3 900 €	
Par enfant à charge	3 100 €	3 100 €	
Invalidité permanente			
Jusqu'à 9 %	6 100 €	30 000 €	Néant
De 10 à 19 %	7 700 €		
De 20 à 34 %	13 000 €		
De 35 à 49 %	16 000 €		
De 50 à 100 %		60 000 €	
Sans tierce personne	23 000 €		
Avec tierce personne	46 000 €		
Indemnité suite à coma	2 % du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès		14 jours
Remboursement de soins dont frais de transport			
Dont :	2 000 €		
Frais hospitaliers	Selon montant légal		
Chambre particulière	30 € / jour - maximum 30 jours		
Prothèse dentaire, par dent (forfait)	300 € maxi 1 000 € Par sinistre et par année d'assurance / assuré	600 € maxi 2 000 € Par sinistre et par année d'assurance/assuré	
Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	700 € par sinistre et par année d'assurance / assuré	1 400 € par sinistre et par année d'assurance/assuré	
Prothèse auditive, par appareil (forfait)	800 € par sinistre et par année d'assurance / assuré	1 600 € par sinistre et par année d'assurance/assuré	
Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles, ...)	1 000 € par sinistre et par année d'assurance / assuré	2 000 € par sinistre et par année d'assurance/assuré	
Appareil orthodontique (remboursement du 1 ^{er} appareil)	250 € par sinistre et par année d'assurance / assuré	500 € par sinistre et par année d'assurance/assuré	
Frais de transport supplémentaires	À concurrence de 3 semaines consécutives et d'un plafond global de 700 €		
Frais de recherche et de secours	2 500 €		
Frais de rattrapage scolaire	35 € / jour - maximum 1 600 €		
Frais de redoublement de l'année d'études	5 000 €		
Frais de reconversion professionnelle			
Si incapacité au moins égale ou supérieure à 25 %	2 400 €		
Si incapacité au moins égale ou supérieure à 50 %	4 800 €		
Sportifs de haut niveau			
Indemnités journalières	Néant	100 €/jour pendant 360 jours	

Les garanties complémentaires de la licence

Nature des garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux invalidité permanente en cas d'accident corporel	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnités journalières (durée maxi 360 jours)	Néant	15 € / jour	25 € / jour
Frais médicaux	Néant	Néant	Néant
Cotisation complémentaire TTC par licencié	5 €	8 €	15 €

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,03 € à 0,38 € suivant les titres. Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFTT, ses ligues, comités et ses clubs affiliés.

4 314 146 H

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire.

Je souhaite souscrire la garantie complémentaire Bronze, Argent ou Or (barrer la mention inutile) complètera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **5 € (Bronze)**, **8 € (Argent)** ou **15 € (Or)** pour la saison 2025/2026 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie complémentaire (Or, Argent ou Bronze) est acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Questionnaire de Santé pour Majeur



Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire :

- Si vous êtes majeur de moins de 40 ans et n'évoluez pas en catégorie Vétéran ;

- Si vous évoluez en catégorie Vétéran, avez présenté un certificat médical lors de votre accession ou votre dernier changement de catégorie Vétéran et avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

L'accession à la catégorie Vétéran, ou tout changement de catégorie Vétéran implique la présentation d'un nouveau certificat médical daté de moins d'un an

**Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.
Durant les 12 derniers mois :**

Oui Non

1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 25-10-1

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir pris connaissance des différents cas de figure me permettant d'utiliser un autoquestionnaire, avoir précédemment fourni un certificat médical si j'ai plus de 40 ans ou suis en catégorie Vétéran et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :